

**Procès-verbal de l'assemblée générale (Comité de rivière)
de l'asbl Contrat de rivière Dyle-Gette
du mercredi 7 août 2013 à Court-St-Etienne**

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.
Choix des procurations délivrées :

Vincent Bulteau représente par procuration la Commune de Beauvechain
Marie-Laurence Serret représente par procuration la Commune de Chaumont-Gistoux
Marianne Janssens représente par procuration la Commune de Genappe
François Smet représente par procuration la Commune de Lincet
Anne Piron représente par procuration la Commune de Rixensart
Philippe Vanhollebeke représente par procuration la Commune de Villers-la-Ville
Eliane Monfils représente par procuration la Commune de Wavre
Damien Sevrin représente par procuration Culturalité
Monique Milgrom représente par procuration le Groupe sentiers de Chaumont-Gistoux
Valérie Taviet représente par procuration l'IBW
Jacques Stenuit accepte la procuration de Christine Moulaert (AEB)
Michèle Fourny accepte la procuration de Paul Ziwny (CADEV)
Gilbert Michel accepte la procuration de Catherine Vandebosch (CCBW)
Jérémy Guyon accepte la procuration de Nicolas Rappe (CRABE)
Julien Taymans accepte la procuration de Jean-Philippe Lefin (Patrimoine stéphanois)
Sven Abras accepte la procuration de Paul Dewil (SPW)

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et remercie la Commune de Court-St-Etienne pour son accueil.

Il remercie le public qui est venu en nombre durant cette période de vacances, ce qui permet à l'assemblée d'atteindre le quorum requis pour la tenue de la réunion.

Enfin, il remercie toute l'équipe de la Cellule de coordination pour le travail important réalisé en vue de la tenue de cette réunion.

1. Approbation du PV de l'AG du 29 mars 2013

Décision est prise : le PV de l'AG du 29 mars 2013 est adopté.

2. Admission et démission de membres

Jean-Marie Tricot (JMT) informe que la Province de Liège a désigné un nouveau représentant au sein de l'assemblée générale. C'est Michel Maréchal qui remplace Georges Pire comme membre effectif.

Décision est prise : la candidature de Michel Maréchal est adoptée.

3. Evaluation du suivi du Programme d'actions 2011-2013

Cette évaluation a été mise en ligne lors de l'invitation à la réunion.

Jean-Marie Tricot (JMT) la présente sous forme d'un power point :

- le PA 2011-2013 a comptabilisé **453 actions spécifiques** (354 actions au moment de la signature + 99 actions rajoutées en cours de période) ;
- **70 % des actions ont été réalisées** (57%) **ou entamées** (13%), ce qui constitue un meilleur résultat que pour le PA 2008-2010. Les autres actions sont soit annulées, soit reportées, soit sans réponse lors des enquêtes de suivi (4%) ;
- **l'enquête de clôture** aura lieu début 2014, ce qui permettra d'améliorer encore le score de suivi. JMT insiste pour que chaque partenaire y réponde correctement ;
- 4 objectifs sur 5 présentent des **résultats satisfaisants**, seul l'objectif d' « amélioration de la qualité des eaux et résolution des atteintes aux cours d'eau » présentant un **bilan mitigé**. JMT explique que les travaux

d'assainissement et la résolution des points noirs le long des cours d'eau nécessitent un délai de réalisation plus long que pour les autres actions ;

- parmi les 10 thèmes traités dans le PA, seule la problématique de l'accès du bétail aux cours d'eau présente un **bilan insuffisant** (malgré les efforts de la Cellule de coordination qui a proposé son aide aux agriculteurs). Les **résultats les meilleurs** sont obtenus pour la lutte contre les incivilités (+ vigilance), la lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles, la gestion des cours d'eau, la lutte contre les plantes invasives et l'information/sensibilisation ;

- ce sont **les communes** qui ont pris en charge la majorité des actions (67%), les autres types de partenaires se partageant de façon équilibrée le reste du programme.

L'assemblée échange quelques propos sur cette évaluation.

- Alain Limauge demande si ces bons résultats ont eu un **effet sur l'amélioration de la qualité des cours d'eau**. JMT répond que le CRDG n'a pas fait de nouvelles analyses de la qualité des eaux depuis 2011, ce qui ne nous permet pas de mesurer leur amélioration. Ces analyses vont recommencer en 2014.

Le Président ajoute que, de toute façon, l'amélioration de nos cours d'eau se fait sur un plus long terme que celui d'un programme d'actions de contrat de rivière. Par contre, un bon indicateur est celui de la résolution des points noirs le long des cours d'eau. Sur ce plan, JMT confirme que, sur les 1920 références (plantes invasives non comprises) de la nouvelle base de données du CRDG, 470 sont mentionnées comme résolues. Le CRDG peut donc présenter, de ce fait, des résultats concrets de résolution de points noirs. Le Président demande à tous les partenaires publics de concentrer dorénavant leurs efforts sur la résolution des points noirs, puisque ceux-ci sont désormais bien connus depuis la mise à jour et la diffusion de l'inventaire du CRDG en 2013.

- Les rejets d'eaux usées font spécifiquement l'objet d'un échange entre les participants. Le Président souligne que certaines communes agissent déjà concrètement pour diminuer le nombre de **rejets de particuliers dans les cours d'eau**. Les communes ont aujourd'hui la possibilité d'agir de façon coercitive. Un règlement de lutte contre les incivilités existe dans la majorité des communes, ce qui est plus efficace que les plaintes au pénal. Il faut intensifier l'effort. Mais, les résultats se mesureront à plus long terme. Philippe Vanhollebeke pense que la décision récente de l'Europe d'accorder des reports de délais au-delà de 2015 pour la bonne qualité des eaux (cfr plans de gestion de l'eau - DCE) ne facilite pas les choses. A cause de cela, les communes ne peuvent plus sanctionner les non-raccordements à l'égout. Jean-François Plumier confirme que le DNF ne peut pas non plus agir dans les sites Natura 2000 à cause de la DCE. Par ailleurs, le rejet individuel au cours d'eau est une pratique qui est rentrée dans les habitudes, ce qui rend le problème d'autant plus difficile à résoudre. Le Président répond que les déversement d'eaux usées aux cours d'eau restent néanmoins interdits. Sur le plan juridique, les communes peuvent sanctionner.

- Monique Milgrom informe que d'autres personnes ont été aperçues le long des cours d'eau, faisant des **relevés de points noirs**. Elle se demande si cela n'est pas redondant avec le travail du CRDG. Le Président répond, au contraire, que les agents de terrain (communes et autres) font des prospections à partir de l'inventaire qui leur est fourni par le CRDG. Ces prospections sont destinées à assurer un suivi au diagnostic du CRDG, en vue de résoudre pratiquement chaque point noir.

- Alain Limauge se demande comment il se fait que **les plantes invasives** sont encore commercialisables. Jérémie Guyon répond que le projet « Alterias » a permis de sensibiliser les horticulteurs à cette problématique et que plusieurs d'entre-eux ont signé, de façon volontaire, un code de bonne conduite visant notamment à retirer de la vente 27 espèces invasives, dont la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase. Le Président suggère que tous les contrats de rivière de Wallonie adressent un courrier commun au Ministre fédéral chargé des matières commerciales, pour l'inviter à légiférer sur la commercialisation des plantes invasives. Vincent Bulteau donne aussi l'exemple de sa commune de Beauvechain qui a édité un règlement communal sur les plantes invasives. Jacques Stenuit insiste pour être vigilant vis-à-vis d'autres espèces de plantes invasives, aquatiques, qui risquent de contaminer les cours d'eau et plans d'eau.

- Le Président rappelle aux communes la possibilité de bénéficier d'une aide financière de la Province du Brabant wallon pour lutter contre **les inondations et coulées de boue**. Les demandes parvenues à la Province sont déjà nombreuses. Par ailleurs, la Province du BW finance actuellement la mise en place d'une plateforme d'échange et d'information sur la lutte contre les inondations, avec tous les acteurs de terrain (via

convention avec l'UCL). L'aide-conseil de GISER (SPW) vient en complémentarité de cette plateforme, pour l'aspect du ruissellement agricole.

4. Programme d'actions 2014-2016

4.1 Présentation du PA 2014-2016

Les documents préparatoires ont été mis en ligne lors de l'invitation à la réunion.

Jean-Marie Tricot (JMT) présente les grandes lignes du programme à approuver, sous forme d'un power point. Il remercie les 43 partenaires qui ont introduit des engagements pour constituer ce PA 2014-2016 :

- le PA comporte **263 actions spécifiques**. Il est structuré en 5 objectifs principaux, en 10 thèmes et 28 sous-thèmes (cfr le tableau thématique général distribué aux participants) ;
- le PA s'inscrit largement dans **la continuité des PA 2008-2010 et 2011-2013**, comme proposé au démarrage de son élaboration ;
- **3 thèmes** focalisent les efforts prévus : l'amélioration de la qualité des eaux (yc la lutte contre les atteintes aux cours d'eau) ; la lutte contre les inondations et coulées de boue ; la protection du patrimoine naturel lié aux cours d'eau et milieux associés ;
- les **4 sous-thèmes** qui intègrent le plus d'actions : les incivilités + la vigilance (20% des actions), l'assainissement des eaux usées (13%), la lutte contre les inondations (13%) et la lutte contre les plantes invasives (12%) ;
- les **3 natures d'actions** les plus représentatives sont les travaux (23% des actions), la gestion (14%), la communication vers des publics ciblés (11%). Cela démontre le caractère résolument concret de ce programme ;
- à nouveau, **les communes** constituent les principaux maîtres-d'œuvre du PA (68% des actions).

Les autres partenaires (SPW, Provinces du BW et de Liège, intercommunales, Cellule de coordination du CRDG et associations) rassemblent les 32% restants du PA.

JMT a sélectionné **quelques actions illustratives et représentatives** pour chaque thème du programme. Il les présente brièvement. Parmi celles-ci, figurent les propositions remises par la Cellule de coordination (cfr la liste des engagements 2014-2016 de la Cellule de coordination du CRDG distribuée aux participants).

Enfin, le Protocole d'accord 2014-2016 à approuver aujourd'hui comporte aussi une **partie rédactionnelle** que JMT présente brièvement. Outre **l'inventaire des points noirs** du CRDG qui a fait l'objet de beaucoup d'attention depuis 2010, JMT insiste sur une autre spécificité du CRDG : il s'agit du fait que les programmes du CRDG s'articulent, depuis 2008, autour de **stratégies d'actions** qui ont été élaborées en concertation avec ses partenaires. Certaines de ces stratégies ont été formalisées dans des schémas organisationnels (lutte contre les infractions environnementales, lutte contre les plantes invasives, information/sensibilisation du public). D'autres sont davantage des philosophies d'action (approche par résolutions-problèmes), ou sont résumées sous forme de notes de stratégies d'approche.

Marie-Laurence Serret demande de modifier un détail dans le partenariat des engagements de la Commune de Chaumont-Gistoux, pour être en conformité avec la fiche d'engagements communiquée.

Anne Piron informe que le Collège communal de Rixensart n'a pas encore pu se prononcer sur ses engagements 2014-2016.

4.2 Approbation du Protocole d'accord 2014-2016

Décision est prise : le protocole d'accord 2014-2016 est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

4.3 Suivi du dossier

La Cellule de coordination va envoyer le dossier complet du CRDG à l'administration, avant le 22 août. Celle-ci aura 1 mois pour rendre son avis au Ministre, comme c'est le cas à propos de chaque PA des 14 contrats de rivière de Wallonie. Le Ministre prendra sa décision d'approbation de tous les dossiers avant la fin de l'année.

Jean-Marie Tricot informe l'assemblée que 4 partenaires vont prochainement introduire leurs engagements 2014-2016, aucune de leurs instances décisionnelles ne les ayant encore préalablement approuvés. Il s'agit des Communes de Beauvechain et Rixensart, ainsi que les associations les Amis du Parc de la Dyle et l'Entente nationale pour la Protection de la Nature. Les actions de ces partenaires ne pourront pas faire partie du dossier remis à l'administration. Elles seront dès lors rajoutées ultérieurement au PA 2014-2016, après approbation par le Comité de rivière lors de sa prochaine réunion.

5. Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale est fixée au **mardi 25 mars** à 14h (date à confirmer).

6. Divers

Robert Rollin demande quelle est l'évolution des dossiers de projets de bassins d'orage de la Province du BW, notamment ceux pour la vallée du Train et ses affluents. Le Président répond que 6 dossiers sont en phase de désignation de l'auteur de projet.

Robert Rollin évoque un problème dû aux lâchers d'eau irréguliers par une vanne située sur le Train à Gistoux, qui envoie brusquement de grandes quantités de sédiments dans la rivière en aval. Le Président répond que le sujet a été débattu lors de la récente réunion du CA du CRDG. Nous prendrons contact prochainement avec le gestionnaire de la vanne.

Noël-Hubert Balzat met en garde l'assemblée à propos de plusieurs projets hydroélectriques sur le territoire de Genappe. Si l'on n'y prend garde, ces projets risquent d'altérer l'écosystème rivière. Jacques Stenuit demande que la matinée d'échange et d'information que le CRDG organisera prochainement sur l'hydroélectricité insiste sur les impacts de tels projets et sur les solutions techniques auxquelles recourir.

Le Président remercie tous les participants de la réunion et invite ceux-ci à prendre un verre de l'amitié.

Compte-rendu rédigé sur base des notes prises
par Jean-Marie Tricot, Coordinateur